

SEANCE DU 28 JUIN 2021

Absents :

M. Maurice STRUB, excusé -
M. Philippe HELFTER, excusé

Secrétaire de séance : M. Valentin KLEIN

Monsieur le Maire ouvre la séance et remercie les membres du conseil pour leur implication et la bonne organisation lors des élections régionales et départementales.

Puis il soumet à l'approbation des conseillers municipaux les délibérations de la séance du 3 mai 2021.

Il propose de rajouter le point suivant :

- Acquisition d'un photocopieur pour l'école maternelle

Aucune objection n'ayant été formulée, le Maire passe à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Rapport des commissions
2. Fixation du prix de location des jardins : modification de la délibération du 3 mai 2021
3. Acquisition d'un photocopieur pour l'école maternelle
4. Politique et critères de subvention
5. Demande de subvention de l'école de la Scheer pour un projet cirque
6. Révision des tarifs de location de la Salle des Fêtes pour les associations sportives
7. Révision des tarifs de concession de cimetière
8. Révision des loyers des logements communaux
9. Divers

1. RAPPORT DES COMMISSIONS

Mme Violaine MAGRIT présente le rapport de la Commission Vivre Ensemble du 4 juin 2021 :

Projet d'organisation d'une Fête de la Musique

Au vu des conditions sanitaires, les membres de la Commission pensent qu'il est compliqué pour la Commune d'organiser une soirée en arrivant à faire respecter tous les gestes barrières, et prennent donc la décision de ne pas donner suite à ce projet.

Une discussion est également ouverte concernant la demande de Mr DORSCH, qui tout comme l'an dernier, souhaite organiser un évènement ce lundi 21/06 prochain. La Commission n'est pas favorable et rappelle que la Commune reste responsable au cas où le protocole (strict) ne serait pas respecté.

Préparation du repas de Noël des Séniors

Pour le Repas : 3 traiteurs ont été consultés : Ebullition à Kertzfeld, Hervé HERT à Boofzheim et David GITTINGER à Westhouse.

Constat est fait, que les tarifs sont à quelques centimes près identiques (une trentaine d'euros par personne). Le choix du traiteur sera fait ultérieurement, après étude des différentes propositions de menus.

Mme MAGRIT se charge de récupérer des devis pour une éventuelle location de vaisselle.

Animation : Les membres de la Commission proposent une animation Magie/Mentalisme (STEVEN Magicien). Le devis s'élève à 528.00€ TTC pour une prestation de 45 min.

D'autres propositions sont faites pour compléter le temps d'animation : Chorale de Uttenheim, Play list.....

Madame MAGRIT informe le Conseil qu'elle a également contacté un chanteur qui propose une prestation de 2 heures pour 250 € selon thème à choisir parmi les propositions. Le Conseil donne son accord sur ces deux animations, et estime qu'il convient également de laisser des temps de parole entre les convives. L'heure des retrouvailles pourra être avancée.

Divers

La Commune a été sollicitée par Mme FELZ (Responsable de l'Ecole Municipale de Musique d'Erstein). Elle nous fait part d'un projet intitulé « Un soir d'été à l'Opéra » (Récital d'une heure) et aimerait donc pouvoir se produire dans notre village le 30 juillet 2021. La Commission est favorable, et Mr ISSENHUTH propose que la gestion de cette prestation soit prise en charge par l'ALC.

Mme RENARD, elle-même membre de l'ALC, n'y voit pas d'inconvénient. Elle se charge de relayer l'information au reste des membres du comité de l'association. Dès qu'elle aura un retour, elle en informera la Commune.

Concernant d'éventuels futurs projets musicaux, Mr EHRHARD soumet l'idée d'organiser ces concerts au sein de l'église.

Madame RENARD confirme que l'ALC prend en charge l'organisation du concert qui se tiendra sur le parvis de l'église. Une solution de repli à l'intérieur de l'église est prévue en cas de mauvais temps.

M. Hubert STRUB présente le rapport de la Commission Fleurissement – Embellissement – Environnement du 11 juin 2021 :

Organisation du concours local des maisons fleuries

Pour le passage du jury en date du 16 juillet 2021, la commission a décidé d'inviter les communes voisines : Bolsenheim, Schaeffersheim et Westhouse, ainsi que MM. FASSEL Olivier et LEDERMANN Jean-Luc, et un représentant des Fleurs Agnès.

La commission procédera à la présélection le 9 juillet 2021.

A l'issue de la tournée du jury, il sera prévu une collation dinatoire (tartes flambées). Seront invités toute l'équipe du conseil municipal ainsi que leurs conjoints, les bénévoles ayant participé à ces travaux, et l'ouvrier communal.

Les tournées dans les villages voisins seront assurées par Joëlle, Daniel, Véronique ou Marie-Paule.

2. FIXATION DU PRIX DE LOCATION DES JARDINS : MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 3 MAI 2021

En référence à la délibération du 3 mai 2021 relative à la fixation d'un prix de location du jardin derrière l'église, le Maire informe le conseil qu'un accord différent a été trouvé avec les deux personnes intéressées ; la parcelle derrière l'église serait mise en location pour un habitant, et l'autre personne pourrait bénéficier du petit jardin devant l'école maternelle. A vu de l'état de ces parcelles, et compte-tenu du défrichage et nettoyage à effectuer par les locataires avant possibilité de plantation, il est proposé d'annuler la délibération du 3 mai, de laisser la gratuité pour la première année, et de fixer le prix de location annuel à 30 € par jardin à compter du 1^{er} janvier 2022.

Le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité :

- d'annuler la délibération du 3 mai 2021
- de louer à titre gratuit pour 2021 la parcelle derrière l'église et la parcelle devant l'école maternelle
- de fixer le prix de location annuel de chacune de ces parcelles à 30 € à compter du 1^{er} janvier 2022
- de charger le Maire de signer une convention de location avec les locataires

3. ACQUISITION D'UN PHOTOCOPIEUR POUR L'ECOLE MATERNELLE

Monsieur le Maire informe le conseil que le photocopieur de l'école maternelle est hors service et qu'au vu de son ancienneté, il n'est plus réparable. La Sté Techno-Buro propose le remplacement par du nouveau matériel reconditionné pour un coût de 2 130 € TTC.

Le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité :

- d'acquérir un nouveau photocopieur pour l'école maternelle auprès de la Sté Techno-Buro pour un montant de 2 130 € TTC
- de procéder à la décision modificative suivante :
 - article 21311 : - 2 200 €
 - article 2183 : + 2 200 €

4. POLITIQUE ET CRITERES DE SUBVENTION

Monsieur le Maire propose au conseil de revoir les critères de versement de subvention pour les associations communales, ainsi que les associations caritatives.

Le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité :

- de fixer les montants comme suit pour les associations communales :
 - part fixe annuelle de 210 € pour les associations suivantes :
 - ✓ Karaté Martial Arts
 - ✓ Association des Amis de l'Ecole de la Scheer
 - ✓ Association des Donneurs de Sang
 - ✓ Association Loisirs et Culture
 - ✓ Association des Beaux Fruits de la Scheer
 - ✓ Chorale Ste Cécile
 - part variable annuelle de 15 € par enfant de moins de 18 ans ou étudiant et domicilié dans la commune pour l'Entente Sportive Westhouse -Uttenheim et Karaté Martial Arts
- de fixer un montant annuel de 50 € pour les associations caritatives suivantes :
 - Ecole Alsacienne de Chiens-Guides d'aveugles
 - Centre Européen d'Etude du Diabète
 - Association Française contre les Myopathies
 - Association Française des Sclérosés en Plaques
 - Association AIDES
 - Association Prévention Routière
 - Association Régionale Aide aux Handicapés Moteurs
 - Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre
- d'étudier au cas par cas toute autre demande

5. DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ECOLE DE LA SCHEER POUR UN PROJET CIRQUE

Monsieur le Maire fait part d'une demande de subvention de l'Ecole de la Scheer pour une semaine cirque en novembre 2021 dans le cadre du projet d'école dont le montant total s'élèverait à 6 380 €. L'Association des Amis de l'Ecole de la Scheer a prévu une subvention de 2 000 €, et une participation de la Coopérative scolaire est également prévue. Le Maire propose de suivre les décisions de la commune de Bolsenheim dans le cadre du RPI, et d'octroyer une subvention de 700 € à l'AAES sur l'enveloppe de soutien à la vie associative de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein.

Le Conseil Municipal,

DECIDE :

- de ne pas octroyer de subvention communale pour ce projet
- de valider la proposition du Maire d'attribuer une subvention de 700 € à l'AAES par le biais de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein pour soutenir ce projet

6. REVISION DES TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES POUR LES ASSOCIATIONS SPORTIVES

Monsieur le Maire propose de réviser les tarifs de location de la salle des fêtes utilisée par les associations Elsass'Fit et Karaté Martial Arts pour la pratique sportive hebdomadaire.

Sur proposition de la Commission Vivre Ensemble du 9 septembre 2020,

Le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité :

- de fixer les nouveaux tarifs de location comme suit :
 - 400 € par mois à raison de 9 mois d'utilisation par an pour Elsass'Fit
 - 100 € par mois à raison de 9 mois d'utilisation par an pour Karaté Martial Arts
- de fixer à 0,30 € / Kw pour la consommation d'électricité suivant relevé de compteur
- d'appliquer ces nouveaux tarifs à compter du 1^{er} septembre 2021

7. REVISION DES TARIFS DE CONCESSION DE CIMETIERE

Monsieur le Maire propose de réévaluer les tarifs de concession de cimetière et de supprimer les concessions trentenaires pour le colombarium.

Le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité :

- de fixer les tarifs de concession de cimetière comme suit :
 - concession trentenaire pour une tombe simple : 130 €
 - concession trentenaire pour une tombe double : 260 €
- de supprimer les concessions trentenaires pour le colombarium et de conserver le tarif suivant :
 - concession pour 15 ans : 450 €
- d'appliquer ces nouveaux tarifs à compter du 1^{er} juillet 2021

8. REVISION DES LOYERS DES LOGEMENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire informe le conseil que les loyers des locaux communaux n'ont pas été révisés depuis la date d'entrée des locataires, et propose d'appliquer les révisions prévues dans le contrat de bail suivant les indices applicables pour chacun, ainsi que celle du contrat de bail commercial du salon de coiffure.

Le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité :

- d'appliquer la révision des loyers des logements communaux selon l'indice de référence des loyers applicable à chaque contrat de bail
- d'appliquer la révision du loyer du salon de coiffure selon l'indice des loyers commerciaux
- d'appliquer l'ensemble des révisions pour les loyers à compter du 1^{er} août 2021

9. DIVERS

1. Le Maire informe le conseil que la Communauté de Communes s'en engagée dans l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial. A cet effet, un questionnaire a été transmis aux communes.

2. Le Maire fait part du courrier de la Préfecture et de l'ARS relatif à la lutte contre les ambrosies, plantes représentant un problème de santé publique en raison de son pollen fortement allergisant et de son caractère d'espèce envahissante. Il invite les conseillers à signaler toute présence sur le ban communal.

3. Suite au courrier réceptionné par Leclerc dans le cadre de l'opération « Nettoyons la Nature », le conseil émet un avis favorable pour organiser un Oschterputz au printemps 2022.

Monsieur le Maire clôt la séance à 21H10.